

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- > Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- > Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016.
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide:

Sur proposition du Directeur Général:

Article 1:

De donner délégation de signature à Maxime BERNARD, Directeur des Achats, à effet de signer :

- Tout mandat non exclusif de gestion et d'administration des places de parkings appartenant à la CCI de région Hauts-de-France et situées 9 rue Anatole France à LILLE;
- > Le cas échéant, tout avenant auxdits mandats.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 22 juillet 2019

Le Président

Philippe HOURDAIN

